

1903 RESEARCH AND SOLUTIONS

1903RS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 22 000 €

Siège social : 5, Rue Claude Berthollet

81100 CASTRES

893 239 152 RCS CASTRES

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 21 OCTOBRE 2024**

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt et un octobre à dix-neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Sandrine CADALEN, Présidente de la société, préside la séance.

.../...

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la présidente,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que le rapport de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Vincent CADALEN en qualité de directeur général de la société,
.../...

- Pouvoirs pour formalités,

Madame la présidente donne lecture de son rapport,

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, décide de nommer en qualité de directeur général de la société, à compter du 1^{er} Novembre 2024 et pour une durée indéterminée :

Monsieur Vincent CADALEN,
Né le 10 août 1974 à CHALLANS (85),
Demeurant 17, lotissement La Chênaie - TERRE DE BANCALIE (81120)

Le directeur général, Monsieur Vincent CADALEN, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Il assiste le président dans ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent CADALEN, présent à la présente assemblée déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements, et les statuts pour l'exercice desdites fonctions au sein de la Société, notamment, n'être frappé d'aucune des interdictions, déchéances ou incapacités susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

.../...

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et le nouveau directeur général.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Sandrine CADALEN

